

PAIE DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continué jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42. DIRECTEUR : ALFRED REBOUX. AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curt-Saint-Etienne, 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, place de la Bourse, 8 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 11 MARS 1890

LA CONFÉRENCE DE BERLIN

L'idée de réunir une conférence internationale pour étudier et résoudre, si possible les principales questions ouvrières n'est pas nouvelle. C'est pas d'hier qu'on préconise l'établissement d'un code uniforme du travail, applicable à son tour au monde entier, du moins à toute l'Europe. Plusieurs congrès catholiques ont réclamé. En France, dès 1879, de grands industriels du Nord déclaraient que, volontiers, ils accepteraient la limitation des heures de travail si la réforme était précédée d'une législation internationale réglant cette limitation. C'est M. le comte de Mun qui, le premier, avait mis le projet en avant, et brillamment défendu à plusieurs reprises à la tribune du Parlement.

Le 17 mai 1880, il rappelait à la Chambre française qu'il n'avait jamais, depuis plusieurs années, manqué aucune occasion de réclamer une législation internationale du travail et de répéter que l'attente, sur les points principaux, entre les nations industrielles était le seul moyen de remédier aux abus de la concurrence et de rendre possible et efficace la législation de chaque pays.

Tandis que l'idée faisait son chemin en France elle ralliait des partisans dans d'autres pays, notamment en Suisse. Un membre du Conseil national, M. Decurtins, s'en proclama le champion au Congrès ouvert tenu à Aarau en 1887. Au mois de mai dernier, l'orateur grison, après avoir décidé le gouvernement suisse à convoquer sa conférence internationale, écrivit au Pape pour obtenir son adhésion à ses projets. Léon XIII fit répondre à M. Decurtins, par Mgr Jacobini, secrétaire, de la Propagande, qu'il approuvait en tout point l'attitude du député suisse.

Le programme de la conférence de Berne, qui devient celui de la conférence de Berlin, était contenu en substance dans la lettre de Mgr Jacobini, nous croyons opportun de reproduire les principaux passages de ce document :

« Sa Sainteté a éprouvé une grande satisfaction en apprenant le succès des démarches et des travaux que vous avez multipliés dans le but d'obtenir que les chefs des nations réunissent une conférence qui aurait à poursuivre, au moyen d'une législation commune en Europe, et au moyen d'une surveillance, aux besoins des hommes voués aux travaux industriels. Aussi le St-Père a-t-il tout d'abord loué votre projet, qu'aucun autre lui peut surpasser en noblesse et en sainteté. « Car protéger l'âge de l'enfance afin que ses forces ne soient pas consumées avant le commencement de sa vie, protéger la jeunesse, en lui permettant de se consacrer à son métier, de se marier, de fonder une famille et de vivre à l'écart de la vie industrielle, c'est protéger l'humanité, c'est protéger la nation, c'est protéger le monde, c'est protéger la religion chrétienne, et aussi par les lois de l'humanité, et d'autre part, offrir un moyen opportun pour arrêter la peste morale, qui se répand dans les sociétés humaines. C'est pourquoi le Saint-Père vous encourage dans vos résolutions et vous exhorte à faire une propagande énergique en faveur de la protection des parents et des enfants de l'Église catholique, appuyée sur l'exemple de son auteur, à toujours pris et maintenu fermement le patronage. »

Il suffit de comparer la lettre du secrétaire de la Propagande avec le programme de la conférence de Berne et de Berlin pour constater que le chef de la chrétienté est, en communauté d'idées sur la nécessité de certaines réformes ouvrières avec le gouvernement suisse et avec l'empereur d'Allemagne. A Rome, comme à Berne et à Berlin, on souhaite la conclusion d'un accord international pour l'adoption de mesures communes réglementant efficacement le travail des enfants, des adultes et des femmes. Guillaume II, comme le Conseil fédéral suisse et le Léon XIII, se demande en outre s'il n'y a pas lieu de rendre obligatoire, dans certains cas, le repos dominical.

bord des plus compliqués. Les puissances se rencontraient compte sans doute de difficultés d'établissement des règles uniformes applicables à des populations de races, de mœurs, d'aptitudes physiques absolument différentes.

Elles demandaient, non sans appréhension, si Guillaume II avait l'intention de faire fixer la journée normale du travail dans le sens indiqué par les récents impériaux, c'est-à-dire de limiter la durée quotidienne du travail non seulement pour les enfants et les femmes, mais pour tous les ouvriers en général. Enfin, les puissances se demandaient en voyant Guillaume II inviter le Conseil d'Etat prussien à élaborer rapidement des projets de lois sur les questions devant figurer à l'ordre du jour de la conférence, si les décisions à prendre auraient un caractère non seulement économique, mais encore politique.

Depuis la publication de ses rescrits, l'empereur d'Allemagne a tenu à faire cesser les doutes et les hésitations. Pour rendre son programme acceptable, il l'a considérablement modifié et simplifié. D'abord pour déférer au désir de l'Angleterre, qui, en matière de questions ouvrières, soutient la doctrine du laisser-faire, le souverain a supprimé l'article relatif à la fixation des heures de travail. Ensuite il a abandonné l'idée de faire établir par le congrès une législation internationale qui deviendrait obligatoire pour les gouvernements participants. Il ne s'agit plus aujourd'hui d'un conseil solennel de plénipotentiaires des puissances européennes ayant pour mission de rédiger les articles d'un code international du travail.

Le congrès projeté est devenu une simple conférence dans laquelle se rencontreront, autour du tapis vert, non plus des diplomates, mais des économistes, c'est-à-dire de simples délégués, dont les décisions n'auront pas force de loi. Le programme de la conférence a donc des limites beaucoup moins compréhensives que celles que lui assignait le souverain, il y a un mois; mais, si le cadre est restreint, il a aujourd'hui des côtés plus pratiques. La plupart des réformes ouvrières préconisées, étant jusqu'à un certain point réalisables, les puissances qui l'avaient accueillies d'abord avec défiance les propositions allemandes, comme l'Angleterre et la France, n'hésitent plus aujourd'hui à se faire représenter à Berlin. Tous les gouvernements invités y enverront des délégués.

LA COMMISSION DES DOUANES

Paris, 10 mars. — La Commission des douanes s'est réunie sous la présidence de M. Méline. M. le président espère que la réunion va s'occuper d'une question importante. Après les déclarations de ministères des affaires étrangères, notamment de M. Goblet, nous pouvons croire être libres en face de la Turquie. On ne peut modifier la situation avant le 13 mars; à l'échéance, le parlement peut-il décharger sa responsabilité d'interpellation possible; nous ne sommes pas éclairés.

« Nous avons qu'un dossier incomplet. Il faut connaître la correspondance du gouvernement, les circulaires de l'administration des douanes, l'application du traité de 1892. M. Loubet a retrouvé tout ce qui est en lien avec le ministre des affaires étrangères. Le gouvernement est disposé à communiquer les pièces, mais il y a un ou deux qui ne peuvent pas être imprimés. Ces pièces seront communiquées à la commission des douanes. Restait à savoir ce que fera la commission avant le 13 mars. Peut-on demander à la Turquie une prorogation de *status quo* pendant deux mois? Le ministre des affaires étrangères n'a pas cru que ce fut possible. Donc, avant le 13, le gouvernement déposera les pièces afin de permettre à la commission d'être éclairée. Cette question intéresse surtout les partisans du renouvellement des traités; c'est plus grave que le traité de Francfort. Mercredi, le gouvernement apportera des documents qui lui sera peut-être appelé à compléter. M. Loubet pense qu'on ne peut pas faire un *Licet* jamais en supprimant les questions politiques; mais il se rallie à la proposition du président d'entendre le gouvernement. M. Deloncle demanda communication du traité avec l'Allemagne et les autres puissances qui ont fait des conventions avec la Turquie. M. Loubet demanda qu'on lui prête les textes parce qu'il n'y a qu'un seul exemplaire à la bibliothèque pour les 50 membres de la commission.

M. le président dit que nous interrompons la prescription en attendant le gouvernement. M. Pierre Legrand conteste cette interruption de prescription. M. Deloncle estime qu'il n'y a qu'un échange de notes. On peut échanger des notes différentes dans un mois ou deux; il n'y a pas de conventions nouvelles. M. Félix Faure dit que le traité de 1892 expira, puisqu'il était fait pour 28 ans; il n'y a pas de facilité de rétroaction; la situation reste entière. M. Rozet pense que nous serons liés jusqu'en 1893, si aucune solution n'est intervenue avant le 13 mars.

M. Florent ne demande s'il s'agit seulement de l'interprétation du traité par le gouvernement. Le traité de 1892 donne à la Turquie la situation de la nation la plus favorisée. Si le gouvernement a reconnu à la Sublime-Porte cette situation, il est compréhensible que le Parlement puisse la modifier. Nous sommes en présence d'un traité existant et non d'un traité à faire. M. Desandré dit que nous recommandons un nouveau traité à partir du 13; il faut donc que la Chambre s'explique avant cette date. Le gouvernement ne peut pas interrompre la prescription; c'est la Chambre qui peut le faire. M. le notaire que nous publions dans les journaux n'est rien d'officiel. M. Ribot trouve la question de fond très complexe; il y a des intérêts politiques et des intérêts économiques. Si le traité de 1892 contient la clause de la nation la plus favorisée, il la contient *in finem*; mais le gouvernement n'a pu, par ses notes, trancher la question.

Il y a un préjugé en faveur de son interprétation, mais la Chambre peut modifier cette interprétation. Le gouvernement ne traite pas au nom de la France; en interprétant un traité, un tribunal peut être saisi le 13 mars par un négociant de cette interprétation. La Chambre peut faire ce qu'elle voudrait faire un tribunal ou un négociant. On ne s'agit pas d'interpellation que pour être mieux renseigné. Le gouvernement ne traite pas au nom de la France; en interprétant un traité, un tribunal peut être saisi le 13 mars par un négociant de cette interprétation. La Chambre peut faire ce qu'elle voudrait faire un tribunal ou un négociant. On ne s'agit pas d'interpellation que pour être mieux renseigné. Le gouvernement ne traite pas au nom de la France; en interprétant un traité, un tribunal peut être saisi le 13 mars par un négociant de cette interprétation. La Chambre peut faire ce qu'elle voudrait faire un tribunal ou un négociant. On ne s'agit pas d'interpellation que pour être mieux renseigné.

Le gouvernement ne traite pas au nom de la France; en interprétant un traité, un tribunal peut être saisi le 13 mars par un négociant de cette interprétation. La Chambre peut faire ce qu'elle voudrait faire un tribunal ou un négociant. On ne s'agit pas d'interpellation que pour être mieux renseigné. Le gouvernement ne traite pas au nom de la France; en interprétant un traité, un tribunal peut être saisi le 13 mars par un négociant de cette interprétation. La Chambre peut faire ce qu'elle voudrait faire un tribunal ou un négociant. On ne s'agit pas d'interpellation que pour être mieux renseigné. Le gouvernement ne traite pas au nom de la France; en interprétant un traité, un tribunal peut être saisi le 13 mars par un négociant de cette interprétation. La Chambre peut faire ce qu'elle voudrait faire un tribunal ou un négociant. On ne s'agit pas d'interpellation que pour être mieux renseigné.

Paris, 10 mars. — Un certain nombre de membres de la commission des douanes se sont réunis à l'issue de la séance de la Chambre pour examiner la situation qui leur est faite par l'adoption de la motion Rivier.

LE ROUISAGE DU LIN DANS LA LYS

Un journal belge publie l'intéressante statistique qui suit : Il a été roué dans les eaux de la Lys, durant l'année 1889, 54,065,000 kilogrammes de lin en paille, récoltés sur une superficie d'environ 15 000 hectares, qui ont procuré à l'agriculture une ressource de 16,564,000 francs. Ce lin ayant subi deux opérations de rouissage, à nécessité, deux reprises, l'emploi de 53,300 ballons. La manipulation, à la Lys, a occupé environ 20,000 ouvriers, dont le salaire actuel, à raison de 300 jours à 2 fr. 50, est de 7,500,000 fr. Le prix de revient de ce lin peut être évalué à 23,854,500 francs. La presque totalité de cette marchandise étant vendue à l'exportation, on peut évaluer que l'industrie du rouissage dans la Lys fait entrer dans le pays une somme de 15 millions 250,000 francs par an.

LES DÉLÉGUÉS

A LA CONFÉRENCE DE BERLIN Paris, 10 mars. — Il est à prévoir que la conférence de Berlin inaugurera ses séances à la date annoncée, c'est-à-dire le 15 mars, mais qu'elle sera obligée de s'ajourner à une date ultérieure, la plupart des puissances invitées n'ayant pas encore choisi leurs délégués officiels. C'est dans le conseil des ministres, qui aura lieu demain, que le gouvernement français désignera définitivement les délégués chargés de le représenter à cette conférence. Ce matin, M. Jules Simon s'est rendu au ministère des affaires étrangères et a fait savoir à M. Spuller qu'il accepterait d'être l'un des délégués de la France à la conférence de Berlin, sous certaines conditions. M. Jules Simon demanda notamment qu'une entente préalable s'établisse entre les délégués français, qui seront au nombre de cinq, sur la mission qu'ils auront à remplir à la conférence. M. Jules Simon a demandé jusqu'à ce soir ou demain pour faire connaître sa réponse. Dans le cas où M. Jules Simon accepterait cette mission, M. Burdeau, député du Rhône, accepterait pareillement. On parle encore comme troisième délégué de M. Tolain, sénateur et comme quatrième, de M. Agénor, ingénieur des mines. Enfin, le cinquième serait un délégué ouvrier, M. Finance, l'un des représentants les plus connus de l'école positiviste-socialiste. Nous pouvons affirmer, assure la *Cocarde*, que M. Jules Simon n'a pas l'intention d'envoyer M. Joffrin comme délégué à Berlin. Berlin, 10 mars. — Plusieurs gouvernements étrangers, invités à la conférence ouvrière, avaient émis le vœu de retarder de huit ou quinze jours l'ouverture de celle-ci. Le gouvernement a répondu qu'il ne pouvait accéder à ce désir. L'empereur Guillaume, en effet, désire que la conférence débute le plus rapidement possible, afin que le résultat de ses travaux puisse être communiqué au nouveau Reichstag qui sera convoqué pour le 15 avril prochain. La date d'ouverture de la conférence reste donc fixée au 15 mars prochain. D'après les prévisions, elle ne siégera pas plus de quinze jours. Londres, 10 mars. — On assure que le *Foreign-Office* va prendre auprès du cabinet de Berlin l'initiative d'une démarche pour demander l'ajournement de l'ouverture de la conférence projetée. Madrid, 10 mars. — Le gouvernement espagnol accepte l'invitation officielle du gouvernement allemand à la conférence de Berlin. L'Espagne enverra des délégués spéciaux outre son ministre à Berlin. Il suivra la même ligne de conduite que les représentants français. M. Turral rappelle que l'Espagne ne doit pas s'engager plus que les autres puissances et que ses délégués ne voteront pas de résolutions obligatoires. Berlin, 10 mars. — Le prince-évêque Kopp sera nommé délégué de l'empire allemand à la conférence de Berlin. M. Kopp, ancien représentant d'Alsace-Lorraine et le baron Heyel de Worms, la Hesse.

Spuller qu'il accepterait d'être l'un des délégués de la France à la conférence de Berlin, sous certaines conditions. M. Jules Simon demanda notamment qu'une entente préalable s'établisse entre les délégués français, qui seront au nombre de cinq, sur la mission qu'ils auront à remplir à la conférence. M. Jules Simon a demandé jusqu'à ce soir ou demain pour faire connaître sa réponse. Dans le cas où M. Jules Simon accepterait cette mission, M. Burdeau, député du Rhône, accepterait pareillement. On parle encore comme troisième délégué de M. Tolain, sénateur et comme quatrième, de M. Agénor, ingénieur des mines. Enfin, le cinquième serait un délégué ouvrier, M. Finance, l'un des représentants les plus connus de l'école positiviste-socialiste. Nous pouvons affirmer, assure la *Cocarde*, que M. Jules Simon n'a pas l'intention d'envoyer M. Joffrin comme délégué à Berlin. Berlin, 10 mars. — Plusieurs gouvernements étrangers, invités à la conférence ouvrière, avaient émis le vœu de retarder de huit ou quinze jours l'ouverture de celle-ci. Le gouvernement a répondu qu'il ne pouvait accéder à ce désir. L'empereur Guillaume, en effet, désire que la conférence débute le plus rapidement possible, afin que le résultat de ses travaux puisse être communiqué au nouveau Reichstag qui sera convoqué pour le 15 avril prochain. La date d'ouverture de la conférence reste donc fixée au 15 mars prochain. D'après les prévisions, elle ne siégera pas plus de quinze jours. Londres, 10 mars. — On assure que le *Foreign-Office* va prendre auprès du cabinet de Berlin l'initiative d'une démarche pour demander l'ajournement de l'ouverture de la conférence projetée. Madrid, 10 mars. — Le gouvernement espagnol accepte l'invitation officielle du gouvernement allemand à la conférence de Berlin. L'Espagne enverra des délégués spéciaux outre son ministre à Berlin. Il suivra la même ligne de conduite que les représentants français. M. Turral rappelle que l'Espagne ne doit pas s'engager plus que les autres puissances et que ses délégués ne voteront pas de résolutions obligatoires. Berlin, 10 mars. — Le prince-évêque Kopp sera nommé délégué de l'empire allemand à la conférence de Berlin. M. Kopp, ancien représentant d'Alsace-Lorraine et le baron Heyel de Worms, la Hesse.

Berlin, 10 mars. — On assure que l'empereur d'Allemagne aura l'intention de faire tenir, par la conférence ouvrière, une deuxième session à une date encore indéterminée. Paris, 10 mars. — On parle maintenant au lieu de Finance, de M. Delaunay, membre du syndicat ouvrier pour faire partie de la délégation à la conférence actuelle. A l'heure actuelle, la liste de nos délégués se composerait de MM. Jules Simon, Tolain, Burdeau, Delaunay et Aguilhon. Paris, 10 mars. — M. Jules Simon, qui accompagne son fils, M. Charles Simon, sera le chef de la délégation que la France envoie à la conférence de Berlin. Les délégués partiront jeudi prochain. Ce lin ayant subi deux opérations de rouissage, à nécessité, deux reprises, l'emploi de 53,300 ballons. La manipulation, à la Lys, a occupé environ 20,000 ouvriers, dont le salaire actuel, à raison de 300 jours à 2 fr. 50, est de 7,500,000 fr. Le prix de revient de ce lin peut être évalué à 23,854,500 francs. La presque totalité de cette marchandise étant vendue à l'exportation, on peut évaluer que l'industrie du rouissage dans la Lys fait entrer dans le pays une somme de 15 millions 250,000 francs par an.

Paris, 10 mars. — Les délégués français à la conférence de Berlin seront définitivement choisis demain dans l'après-midi. M. Jules Simon, ministre des affaires étrangères, pourra arrêter leur attitude. C'est sur les instances de M. Jules Simon, qui ne voulait pas parmi les délégués un socialiste de nuance aussi avancée que M. Finance, que ce dernier aurait été écarté.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. FLOUQUET, président. La séance est ouverte à deux heures. PROJET D'INCOMPATIBILITÉ entre les Commissions des Douanes et du Budget M. Jules Roche. — La proposition de M. Rabier relative, selon moi, à l'atteinte à la liberté des bureaux. Si cette proposition était adoptée, les membres actuels de la commission des douanes ne pourraient, (sans être élus) entrer dans la commission du budget; ce serait excessif. Il est préférable de laisser toute liberté aux bureaux. La proposition de M. Rabier est adoptée par 377 voix contre 115. (Mouvement.) M. Lottel. — Au nom de M. Philpon et au

« A trois heures et demi, M. le vicomte Olivier de Bondy a été reçu par le duc d'Orléans; d'ici le premier fois que cet ami dévoué rendait à Clairvaux et se visite auprès au prisonnier une heure agréable sans les longues heures de sa détention. Le prince a fait son visiteur une minutieuse description de la Maison Centrale, lui énumérant les diverses catégories de détenus, avec les régimes qui leur sont appliqués, lui expliquant le travail dans les divers ateliers de la prison, le mode de paiement des détenus; en un mot, tous les rouages compliqués de la Maison Centrale. M. Bondy manifestait au prince sa surprise de le voir si complètement renseigné sur un sujet qu'il n'avait pas encore été à même d'étudier. Le vicomte de Bondy a répondu que, ne pouvant se rendre compte *de visu* du fonctionnement du pénitencier dans lequel il était interné, il avait mis à profit ses entretiens avec le directeur de la prison pour connaître à fond l'organisation de la maison centrale de Clairvaux. « Aussi bien, l'étude du régime pénitentiaire devait lui servir de thème, qu'aucune question sociale ne laisse indifférent. « Après une nuit très froide, durant laquelle une forte gelée s'est produite, nous avons eu ce matin un brusque changement de température. La journée a été superbe et ensoleillée. « Vers une heure et demie, Mme la duchesse de Clairvaux en voiture, venant de Bar-sur-Aube, où l'explosion de Paris les avait amenés. »

« L'explosion de pétrole. — Une ferme détruite. — Huit victimes. Montréal, 11 mars. — Un incendie a complètement détruit, hier, une ferme à la côte Saint-Michel (Ontario). La femme du fermier et leurs sept enfants ont péri. Le fermier a été grièvement blessé en essayant de sauver sa famille. L'incendie a été causé par l'explosion d'un bidon de pétrole, placé près d'un poêle. Procès contre l'empire allemand Belfort, 10 mars. — Les syndics de la faillite de la Société Karocher, Westerman et Cie, d'Ars-sur-Melle, ont fait sommer par huissier le prince chancelier, comme représentant la personnalité juridique de l'empire d'Allemagne, d'avoir à faire exécuter, dans le délai de six mois, les travaux de canalisation de la Moselle, d'Ars à Thionville. Avant l'annexion, la société en question avait versé au Trésor français 150,000 fr., contre engagement de la part du gouvernement, d'exécuter les dits travaux. Après l'annexion, l'engagement est incombait à l'Allemagne, en vertu de l'article 14 du traité de Francfort, d'après lequel l'Allemagne se trouve liée par tous les engagements et contrats du précédent gouvernement. Or, l'engagement dont il s'agit a toujours été éludé jusqu'ici.

« A trois heures et demi, M. le vicomte Olivier de Bondy a été reçu par le duc d'Orléans; d'ici le premier fois que cet ami dévoué rendait à Clairvaux et se visite auprès au prisonnier une heure agréable sans les longues heures de sa détention. Le prince a fait son visiteur une minutieuse description de la Maison Centrale, lui énumérant les diverses catégories de détenus, avec les régimes qui leur sont appliqués, lui expliquant le travail dans les divers ateliers de la prison, le mode de paiement des détenus; en un mot, tous les rouages compliqués de la Maison Centrale. M. Bondy manifestait au prince sa surprise de le voir si complètement renseigné sur un sujet qu'il n'avait pas encore été à même d'étudier. Le vicomte de Bondy a répondu que, ne pouvant se rendre compte *de visu* du fonctionnement du pénitencier dans lequel il était interné, il avait mis à profit ses entretiens avec le directeur de la prison pour connaître à fond l'organisation de la maison centrale de Clairvaux. « Aussi bien, l'étude du régime pénitentiaire devait lui servir de thème, qu'aucune question sociale ne laisse indifférent. « Après une nuit très froide, durant laquelle une forte gelée s'est produite, nous avons eu ce matin un brusque changement de température. La journée a été superbe et ensoleillée. « Vers une heure et demie, Mme la duchesse de Clairvaux en voiture, venant de Bar-sur-Aube, où l'explosion de Paris les avait amenés. »

« A trois heures et demi, M. le vicomte Olivier de Bondy a été reçu par le duc d'Orléans; d'ici le premier fois que cet ami dévoué rendait à Clairvaux et se visite auprès au prisonnier une heure agréable sans les longues heures de sa détention. Le prince a fait son visiteur une minutieuse description de la Maison Centrale, lui énumérant les diverses catégories de détenus, avec les régimes qui leur sont appliqués, lui expliquant le travail dans les divers ateliers de la prison, le mode de paiement des détenus; en un mot, tous les rouages compliqués de la Maison Centrale. M. Bondy manifestait au prince sa surprise de le voir si complètement renseigné sur un sujet qu'il n'avait pas encore été à même d'étudier. Le vicomte de Bondy a répondu que, ne pouvant se rendre compte *de visu* du fonctionnement du pénitencier dans lequel il était interné, il avait mis à profit ses entretiens avec le directeur de la prison pour connaître à fond l'organisation de la maison centrale de Clairvaux. « Aussi bien, l'étude du régime pénitentiaire devait lui servir de thème, qu'aucune question sociale ne laisse indifférent. « Après une nuit très froide, durant laquelle une forte gelée s'est produite, nous avons eu ce matin un brusque changement de température. La journée a été superbe et ensoleillée. « Vers une heure et demie, Mme la duchesse de Clairvaux en voiture, venant de Bar-sur-Aube, où l'explosion de Paris les avait amenés. »

« A trois heures et demi, M. le vicomte Olivier de Bondy a été reçu par le duc d'Orléans; d'ici le premier fois que cet ami dévoué rendait à Clairvaux et se visite auprès au prisonnier une heure agréable sans les longues heures de sa détention. Le prince a fait son visiteur une minutieuse description de la Maison Centrale, lui énumérant les diverses catégories de détenus, avec les régimes qui leur sont appliqués, lui expliquant le travail dans les divers ateliers de la prison, le mode de paiement des détenus; en un mot, tous les rouages compliqués de la Maison Centrale. M. Bondy manifestait au prince sa surprise de le voir si complètement renseigné sur un sujet qu'il n'avait pas encore été à même d'étudier. Le vicomte de Bondy a répondu que, ne pouvant se rendre compte *de visu* du fonctionnement du pénitencier dans lequel il était interné, il avait mis à profit ses entretiens avec le directeur de la prison pour connaître à fond l'organisation de la maison centrale de Clairvaux. « Aussi bien, l'étude du régime pénitentiaire devait lui servir de thème, qu'aucune question sociale ne laisse indifférent. « Après une nuit très froide, durant laquelle une forte gelée s'est produite, nous avons eu ce matin un brusque changement de température. La journée a été superbe et ensoleillée. « Vers une heure et demie, Mme la duchesse de Clairvaux en voiture, venant de Bar-sur-Aube, où l'explosion de Paris les avait amenés. »

« Si ce reproche pouvait être adressé à quelqu'un, ce serait plutôt à mon adversaire qui, en pleine période électorale, a été nommé membre d'une commission chargée de distribuer des secours. Il y a, au contraire, des faits à reprocher à M. Guojan et à ses partisans; on m'a présenté comme voyant la guerre d'engager; on a dirigé contre moi des imputations calomnieuses; on a employé contre mes partisans la menace et la violence. On a supprimé mes bulletins. Enfin c'est à tort que le rapport présenté mon élection comme un accident. La vérité est que, depuis 1870, jamais un candidat républicain n'a été élu par l'arrondissement de Bayreuth, et moi-même, candidat conservateur, y ai obtenu la majorité. « J'avais, en 1885, plus de 3,500 voix de majorité sur mon concurrent; j'aurais encore une forte majorité si mon élection était invalidée, parce que, maintenant, il ne sera plus possible de tromper les électeurs, qui se rappellent les services que j'ai rendus depuis plus de 20 ans aux Bayrais (Très bien à droite.) M. Dupuy, rapporteur, soutient les conclusions du bureau. Après une réplique de M. Froin, la Chambre adopte les conclusions et invalide M. Froin, par 279 voix contre 241. Séance jeudi, on discutera l'interpellation Proust sur ses fonctions hostiles à la République. On fixera la date de l'interpellation Turzol sur le traité franco-turc. La séance est levée à 7 h. 20.

« Si ce reproche pouvait être adressé à quelqu'un, ce serait plutôt à mon adversaire qui, en pleine période électorale, a été nommé membre d'une commission chargée de distribuer des secours. Il y a, au contraire, des faits à reprocher à M. Guojan et à ses partisans; on m'a présenté comme voyant la guerre d'engager; on a dirigé contre moi des imputations calomnieuses; on a employé contre mes partisans la menace et la violence. On a supprimé mes bulletins. Enfin c'est à tort que le rapport présenté mon élection comme un accident. La vérité est que, depuis 1870, jamais un candidat républicain n'a été élu par l'arrondissement de Bayreuth, et moi-même, candidat conservateur, y ai obtenu la majorité. « J'avais, en 1885, plus de 3,500 voix de majorité sur mon concurrent; j'aurais encore une forte majorité si mon élection était invalidée, parce que, maintenant, il ne sera plus possible de tromper les électeurs, qui se rappellent les services que j'ai rendus depuis plus de 20 ans aux Bayrais (Très bien à droite.) M. Dupuy, rapporteur, soutient les conclusions du bureau. Après une réplique de M. Froin, la Chambre adopte les conclusions et invalide M. Froin, par 279 voix contre 241. Séance jeudi, on discutera l'interpellation Proust sur ses fonctions hostiles à la République. On fixera la date de l'interpellation Turzol sur le traité franco-turc. La séance est levée à 7 h. 20.

SÉNAT

Séance du lundi 10 mars 1890 Présidence de M. Le Royer, président. La séance est ouverte à deux heures. Après la lecture du procès-verbal, aucun sénateur n'étant encore dans la salle, M. le président suspend la séance. Elle est reprise à 2 h. 30. M. Edouard Millaud donne lecture d'un rapport sur une proposition de loi ouvrant un crédit de 60,000 fr. pour venir en aide aux victimes de la catastrophe de la Machine. La discussion immédiate est ordonnée. Le projet de loi est adopté à l'unanimité de 263 voix. Le Sénat reprend la discussion en deuxième délibération sur le code rural. La première partie de l'article 6 (avance par la commune du prix des travaux prescrits par le maire) est adoptée. La deuxième partie établissant pour garantie de ces avances un privilège sur les matériaux de démolition est rejeté. L'article 7 est rejeté. L'article 8 (Mesures de sûreté à prendre par le maire en cas de danger imminent; inondation, incendie d'une forêt, etc.) est adopté. Les articles 9 et 10 (Visite et ordres de réparations ou démolitions de fours, fourneaux, etc.) sont adoptés. L'article 11 (Faculté pour le préfet d'interdire certains matériaux de construction) est adopté, de même que l'article 12, qui détermine le minimum des distances auxquelles on peut allumer des broussailles à proximité des maisons, vignes, vergers, etc. L'article 13 est renvoyé à la commission. L'article 14 est adopté. L'article 15, réglementant les conditions d'emploi des locomotives, et l'article 16, sur le même objet, M. Rivier obtient le renvoi à la Commission d'un amendement qui les remplace et dit qu'un arrêté préfectoral déterminera les conditions d'emploi des machines à vapeur. Les articles 16, 17 et 18 (clôture des puits, attaché des animaux dangereux, animaux errants) sont adoptés. La séance est suspendue à 4 h. 1 1/2. La séance est reprise à 4 h. 50. L'article 19 réglemente les devoirs des propriétaires de chiens et prescrit des mesures contre la divagation de ces animaux. Le Sénat prend en considération, au sujet de cet article, un amendement de M. Ganat de Balzac, accordant cinq jours aux propriétaires de chiens de luxe, comme à ceux de chiens courants pour réclamer les animaux mis en fourrière. Un autre amendement de M. Balzac, autorisant la vente des chiens en fourrière non réclamés, est pris en considération. L'article 19 est renvoyé à la commission. L'article 20 (réglement relatif aux rûches), est adopté. Demain, dans les bureaux, nomination de la commission des finances, à 1 heure séance publique. La séance est levée à 5 heures 45.

NOUVELLES DU JOUR

« La commission du budget Paris, 10 mars. — Le vote de la proposition Rivier interdisant aux membres de la commission des douanes de faire partie de la commission du budget a éclaté parmi les membres de la majorité, comme un cartouche de dynamite dans un magasin. Les grenouilles opportunistes directement atteintes en croissant encore. Le coup préparé de longue main, nous l'avons indiqué, voilà bientôt un mois, est dirigé à la fois contre le ministre des finances et M. Méline par les radicaux et les jeunes députés, mécontents de la

BOURSE DE PARIS

Table of stock market data for Paris, including various bonds, shares, and exchange rates. Columns include 'Cours', 'VALEURS', and 'Cours de clôture'.

BOURSE DE LILLE

Table of stock market data for Lille, including various bonds, shares, and exchange rates. Columns include 'Cours', 'VALEURS', and 'Cours de clôture'.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FILSPÉCIAL) La Commission du budget Paris, 10 mars. — Les députés sont venus très nombreux pour la nomination de la Commission du budget. On prévoit des discussions très vives dans les bureaux et les résultats seront connus très tard. La commission des douanes Paris, 10 mars. — La commission des douanes s'est réunie ce matin sous la présidence de M. Méline, pour discuter les droits proposés sur les riz. M. Peytral combat l'établissement des droits sur le riz. Le riz ne fait pas aux produits agricoles français la même concurrence que le maïs. Il ne nuit ni à l'avoine, ni à la pomme de terre, son prix élevé s'oppose à ce qu'on le distille, excepté dans certaines circonstances exceptionnelles. Il y aurait moins d'intérêt encore à le transformer en glucose; en réalité, le riz est surtout réservé à la consommation humaine. Elle est considérable dans le sud et c'est cette contre que l'on craint de voir disparaître. De là aussi une diminution de fret pour notre marine, nos possessions coloniales ne peuvent du reste suffire à nos besoins en nous fournissant le riz qui nous est nécessaire. M. Thompson répond que si l'on n'établit pas le droit sur le riz, on n'aurait rien fait pour le maïs. Le riz de Cochinchine est substitué plus d'une fois au maïs distillé, cela prouve bien qu'on peut utiliser le riz pour cet usage. Les riz de Cochinchine peuvent parfaitement servir à la consommation, la preuve c'est qu'ils sont très recherchés en Chine, le pays où le riz est le plus recherché. Notre colonie pourra en produire autant qu'on voudra, quand on aura des débouchés assurés et que la concurrence du riz de Birmanie et du Japon ne lui enlèvera pas notre marché. La Conférence de Berlin Berlin, 10 mars. — Les *Nouvelles Politiques* disent que la question du désarmement sera certainement soumise à la conférence de Berlin, sans que celle puisse recevoir de solution satisfaisante, parce que la France poserait sans aucun doute des conditions impossibles. La *Post*, plus cassante et plus franche, dit que

BOURSE DE LILLE

Table of stock market data for Lille, including various bonds, shares, and exchange rates. Columns include 'Cours', 'VALEURS', and 'Cours de clôture'.

LES MARCHÉS A TERME

« ROUBAIX-TOURCOING. — Le marché est calme bien que plusieurs mois aient été perdus de la cavalerie vont adopter une carabine à répétition et à petit calibre susceptible d'être distribuée à toutes les troupes à cheval. Cette arme tire la cartouche du fusil d'infanterie modèle 1886; elle a une portée visée de 1,000 mètres. Sa longueur est de 0,93 c. Le nouveau mousqueton se différencie du fusil d'infanterie par la substitution d'un chargeur mobile de trois cartouches au magasin Lebel. Avec la cartouche, qui est dans le canon, cela fait quatre coups dont disposera le servent d'artillerie ou le cavalier. La fabrication des carabines destinées à nos troupes à cheval commença le 1er mai à la manufacture d'armes de Saint-Etienne. LES MARCHÉS A TERME BULLETIN DU JOUR 11 mars. ROUBAIX-TOURCOING. — Le marché est calme bien que plusieurs mois aient été perdus de la cavalerie vont adopter une carabine à répétition et à petit calibre susceptible d'être distribuée à toutes les troupes à cheval. Cette arme tire la cartouche du fusil d'infanterie modèle 1886; elle a une portée visée de 1,000 mètres. Sa longueur est de 0,93 c. Le nouveau mousqueton se différencie du fusil d'infanterie par la substitution d'un chargeur mobile de trois cartouches au magasin Lebel. Avec la cartouche, qui est dans le canon, cela fait quatre coups dont disposera le servent d'artillerie ou le cavalier. La fabrication des carabines destinées à nos troupes à cheval commença le 1er mai à la manufacture d'armes de Saint-Etienne. LES MARCHÉS A TERME BULLETIN DU JOUR 11 mars. ROUBAIX-TOURCOING. — Le marché est calme bien que plusieurs mois aient été perdus de la cavalerie vont adopter une carabine à répétition et à petit calibre susceptible d'être distribuée à toutes les troupes à cheval. Cette arme tire la cartouche du fusil d'infanterie modèle 1886; elle a une portée visée de 1,000 mètres. Sa longueur est de 0,93 c. Le nouveau mousqueton se différencie du fusil d'infanterie par la substitution d'un chargeur mobile de trois cartouches au magasin Lebel. Avec la cartouche, qui est dans le canon, cela fait quatre coups dont disposera le servent d'artillerie ou le cavalier. La fabrication des carabines destinées à nos troupes à cheval commença le 1er mai à la manufacture d'armes de Saint-Etienne.

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

Table of closing market prices for various commodities and currencies. Columns include 'Cours', 'VALEURS', and 'Cours de clôture'.